

## CONDITIONS D'OCCUPATION DE L'ESPACE D'ART « LES PLOQUETTES »



1. **L'exposant** présentera à la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre un bref aperçu de ses œuvres culturelles, artistiques ou touristiques qui seront exposées dans l'espace d'art, situé au 1<sup>er</sup> étage de la Maison du Tourisme, rue Xhavée, 61 à Verviers.
2. **Le montage**, réalisé par l'exposant, aura lieu les trois jours avant le début de l'exposition (du mercredi au vendredi inclus) et **le démontage** (également réalisé par l'exposant) aura lieu durant les deux jours suivants la fin de l'exposition (lundi et mardi).
3. Les lieux sont équipés de **cimaises** sur tous les murs ainsi que de 4 vitrines dont l'exposant peut également se servir si besoin. Il est formellement interdit de clouer et/ou de coller dans et sur les murs et sur les portes. Les dommages résultant de la faute de l'exposant seront à sa charge.
4. L'espace d'art se trouvant au 1<sup>er</sup> étage, **la surveillance** n'est pas assurée directement par le personnel de l'accueil de la Maison du Tourisme. S'il le souhaite, l'exposant peut veiller lui-même, par sa présence, à la surveillance de ses œuvres.
5. **L'espace d'Art « Les Ploquettes »** est ouvert 7 jours sur 7 (y compris les jours fériés) d'avril à fin octobre et du mardi au dimanche de novembre à fin mars. L'espace d'art est ouvert de 9h à 17h toute l'année. **La durée de chaque exposition est de 3 semaines** (début le samedi et fin le dimanche). Le calendrier sera déterminé par la Maison du Tourisme.
6. **Une caution** de 50€ est demandée et sera restituée à la fin de l'exposition si aucun dégât n'est constaté et que la remise en état du local est parfaite. Celle-ci sera à verser sur le compte de la Maison du Tourisme en même temps que la réservation.
7. **La location** s'élève à 100€ pour les 3 semaines d'exposition. La réservation sera effective après le versement de la caution et de la location sur le compte de la Maison du Tourisme (BE53 0682287868 53 - GKCCBEBB).
8. La Maison du Tourisme du Pays de Vesdre met son espace d'art « Les Ploquettes » à la disposition des artistes. Dès lors, elle **décline toute responsabilité** en cas de vol, perte, dégradation ou destruction des œuvres présentées que ce soit pendant le transport avant ou après l'exposition, durant l'accrochage ou le démontage ou pendant l'exposition en elle-même. S'il le souhaite, l'exposant pourra, à ses frais, contracter une assurance couvrant ces risques.
9. Concernant **la vente des œuvres**, l'artiste fournira une liste des prix pour le personnel d'accueil. Les œuvres vendues ou réservées seront marquées d'un point rouge et resteront exposées jusqu'au dernier jour de l'exposition. Aucun pourcentage sur les ventes ne sera prélevé par la Maison du Tourisme.

10. L'exposant se chargera, s'il le souhaite, de faire faire des **affiches et/ou folders** et de contacter la presse. La Maison du Tourisme n'est pas responsable de la promotion à charge de l'exposant. La Maison du Tourisme fera la publicité dans son local, sur son site internet et ses réseaux sociaux. Le logo de la Maison du Tourisme devra figurer sur les supports de promotion ainsi que le numéro de téléphone pour tout renseignement (087/78.79.99).

11. Un **vernissage** n'est pas obligatoire. S'il a lieu, il est entièrement à charge de l'exposant et il en assumera les frais (boissons, service, remise en ordre) et la promotion.

12. L'exposant renonce à **tout recours** contre la Maison du Tourisme du Pays de Vesdre.

Fait à Verviers, en 2 exemplaires (*un est à nous renvoyer*), le .....

Pour la MTPV,

.....

Christine SIMONIS, Co-gestionnaire

Pour l'exposant,

.....

Nom :